

## Communiqué de presse

**Gérard Sebaoun, député de la 4e circonscription du Val d'Oise, interpelle les eurodéputés français sur les conséquences sanitaires et environnementales des nuisances aériennes. Il appelle au renforcement du droit européen en la matière.**

Le député Gérard Sebaoun a écrit à tous les représentants français au Parlement européen pour les sensibiliser à la question des nuisances aériennes, un enjeu de santé publique majeur. *« Il s'est aujourd'hui instauré à l'échelle européenne une concurrence entre les grandes plateformes qui fait de la santé des riverains la variable d'ajustement du trafic aérien »* remarque t-il.

Le bruit et la pollution atmosphérique des avions soumet les personnes survolées et les riverains des grands aéroports à des troubles du sommeil qui peuvent engendrer un accroissement des risques cardio-vasculaires, des phénomènes d'anxiété et une surconsommation de médicaments.

Gérard Sebaoun souligne que l'harmonisation européenne en la matière, prévue par la directive de 2002 du Parlement européen, est insuffisante. Il appartient donc aux députés européens de prendre de nouvelles mesures, renforçant les précédentes, afin de préserver la santé et l'environnement des citoyens européens, sans créer de distorsion de concurrence entre les grands aéroports européens.